



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DOSSIER
DE PRESSE**

**CAMPAGNE DE PRÉVENTION
DES PLUIES INTENSES ET
DES INONDATIONS**

———— ANNÉE 2022 ————

INTRODUCTION

En octobre 2015, à la suite de pluies diluviennes, les Alpes-Maritimes déploraient 20 décès ; le département fut également touché lors de la tempête Alex en octobre 2020 avec 10 décès, 8 disparus et 13 000 sinistrés. Le département de l'Aude a été touché par un épisode méditerranéen en octobre 2018 faisant 15 décès.

Face au choc des événements les plus graves, prévenir les inondations est un travail qui s'inscrit dans la durée. La récurrence d'événements hydrométéorologiques soudains et violents sur le pourtour méditerranéen a déjà causé des décès et des dégâts matériels considérables. Dans un contexte de changement climatique, le Gouvernement renforce son action d'information préventive à destination des territoires et des populations les plus exposées.

En 2022 et pour la 7^e édition, le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, avec l'appui du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, renouvelle sa campagne annuelle d'information et d'acculturation des populations exposées aux phénomènes méditerranéens de pluies intenses, ruissellements et inondations torrentielles.

Cette campagne de communication est déployée de fin août à fin novembre 2022 dans 15 départements du pourtour méditerranéen qui sont les plus sujets à ces phénomènes : Alpes-de-Haute-Provence, Alpes-Maritimes, Ardèche, Aveyron, Aude, Bouches-du-Rhône, Corse-du-Sud, Haute-Corse, Drôme, Gard, Hérault, Lozère, Pyrénées-Orientales, Var et Vaucluse.

L'écoute d'un panel de citoyens représentatifs de la population française (étude confiée à l'IFOP, juin 2022) a permis de mesurer que les citoyens ont encore une assez faible connaissance de ces risques, ont peu intégré les bons réflexes et ont tendance à spontanément considérer qu'eux-mêmes seraient peu concernés.

Face à ces enseignements, la campagne 2022 a été repensée et fait peau neuve ! Elle met l'accent sur les bons réflexes. Le plan de communication a aussi été renforcé par :

- > **quatre scènes contextualisées pour rappeler quatre bons réflexes qui demeurent méconnus** : ne pas aller chercher ses enfants à l'école ou à la crèche, car ils y sont en sécurité ; reporter tous ses déplacements, que ce soit à pied ou en voiture ; rester ou rentrer dans un bâtiment et se mettre en hauteur, à l'étage ; ne pas prendre sa voiture ou ne pas rester dedans, car quelques centimètres d'eau suffisent à emporter une voiture ;
- > la diffusion de la campagne via un **dispositif d'affichage** sur tout le pourtour méditerranéen et l'utilisation d'un **dossier de presse sonore** diffusé sur les radios ;
- > **deux périodes de parution** dans la presse quotidienne régionale, afin d'augmenter la persistance des messages de prévention ;
- > **l'extension** de la durée de la campagne du 23 août au 30 novembre (au lieu du 23 août à fin octobre les années précédentes).

Les préfets de la zone de défense et de sécurité Sud et Sud-Est, en concertation avec les préfets des 15 départements concernés, sont mobilisés, ainsi que les services de l'État. Acteurs majeurs de la politique publique de prévention, la mobilisation des collectivités territoriales est également recherchée.

La campagne est également relayée par des partenaires nationaux et territoriaux.

UNE CAMPAGNE 2022 RENFORCÉE POUR MOBILISER TOUS LES ACTEURS

La campagne vise la mobilisation de tous : citoyens, collectivités et services de l'État, associations, entreprises. Le développement de la « culture du risque » auprès de toutes les parties prenantes participe en effet de l'efficacité de la politique publique de prévention.

L'OBJECTIF

Faire connaître les bons réflexes qui sauvent en cas de phénomènes hydrométéorologiques méditerranéens dangereux.

NEUF BONS RÉFLEXES

Le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer promeuvent via la campagne **les réflexes à adopter en cas de phénomènes hydrométéorologiques méditerranéens dangereux tels que les pluies intenses et les inondations rapides ou torrentielles.**

La campagne s'appuie sur des messages simples et pragmatiques.

ADOPTER CES BONS RÉFLEXES PEUT SAUVER DES VIES.

LE CALENDRIER

Allongement de la période de communication : la campagne sera diffusée du **23 août au 30 novembre 2022**, soit une campagne de 3 mois.

LA CIBLE

Tous les habitants des 15 départements méditerranéens exposés à des phénomènes méditerranéens intenses soit **environ 9,1 millions d'habitants** : Alpes-de-Hautes-Provence, Alpes-Maritimes, Ardèche, Aveyron, Aude, Bouches-du-Rhône, Corse-du-Sud, Haute-Corse, Drôme, Gard, Hérault, Lozère, Pyrénées-Orientales, Var et Vaucluse.

Les phénomènes méditerranéens peuvent être dangereux et destructeurs sur le littoral, en territoires montagneux et également à l'intérieur des terres.

LES VECTEURS DE DIFFUSION

- > **Déploiement de 4 nouveaux visuels basés sur des scènes contextualisées de la vie quotidienne.**
- > **Diffusion des 4 visuels par un dispositif d'affichage sur tout l'arc méditerranéen en deuxième partie du mois d'octobre.**
- > **Diffusion de dossiers de presse sonore (5 chroniques) en radio, du 26 septembre au 7 octobre, et après.**
- > **Doublement de la parution dans les titres de presse quotidienne régionale par rapport à 2021** (au total 19 titres à paraître sur fin août/début septembre et novembre 2022 au lieu de 8 parus fin août/début septembre en 2021), soit 19 passages publicitaires en demi-page en 2 vagues : du 23 août au 30 septembre et du 1^{er} au 30 novembre.
- > **Extension de la période de diffusion des bons réflexes via le digital et les réseaux sociaux Facebook, Yahoo...** du 23 août à fin novembre au lieu du 23 août à fin octobre.
- > **Achat de mots clés** de septembre à fin novembre.
- > **Mise à disposition d'un kit de communication** (affiches, vignettes...) téléchargeable dès le début de la campagne sur le site dédié : www.pluie-inondation.gouv.fr
- > **Mise à disposition d'un dossier de presse** téléchargeable dès le début de la campagne sur le site dédié.
- > **Envoi d'un e-mailing** fin août aux acteurs locaux concernés.

UN SITE INTERNET DÉDIÉ POUR EN SAVOIR PLUS

L'essentiel de l'information préventive est accessible en ligne sur : www.pluie-inondation.gouv.fr



UNE NUIT AU BOULOT PEUT VOUS SAUVER LA VIE !

Les inondations tuent.

En cas de pluies intenses,
restez dans un bâtiment en hauteur,
à l'étage.

**AYONS
LES BONS
RÉFLEXES**
pluie-inondation.gouv.fr



DÎNER AU GRENIER PEUT VOUS SAUVER LA VIE !

Les inondations tuent.

En cas de pluies intenses,
restez ou rentrez dans un bâtiment.
Montez en hauteur, à l'étage.

**AYONS
LES BONS
RÉFLEXES**
pluie-inondation.gouv.fr



LAISSER VOTRE VOITURE PEUT VOUS SAUVER LA VIE !

Les inondations tuent.

En cas de pluies intenses,
reportez tous vos déplacements,
à pied ou en voiture.

**AYONS
LES BONS
RÉFLEXES**

pluie-inondation.gouv.fr



CAMPER À L'ÉCOLE PEUT LEUR SAUVER LA VIE !

Les inondations tuent.

En cas de pluies intenses,
n'allez pas chercher vos enfants à l'école
ou à la crèche : ils y sont en sécurité.

**AYONS
LES BONS
RÉFLEXES**

pluie-inondation.gouv.fr



QUE FAIRE LORSQU'UN ÉPISODE DE PLUIES INTENSES EST PRÉVU ?

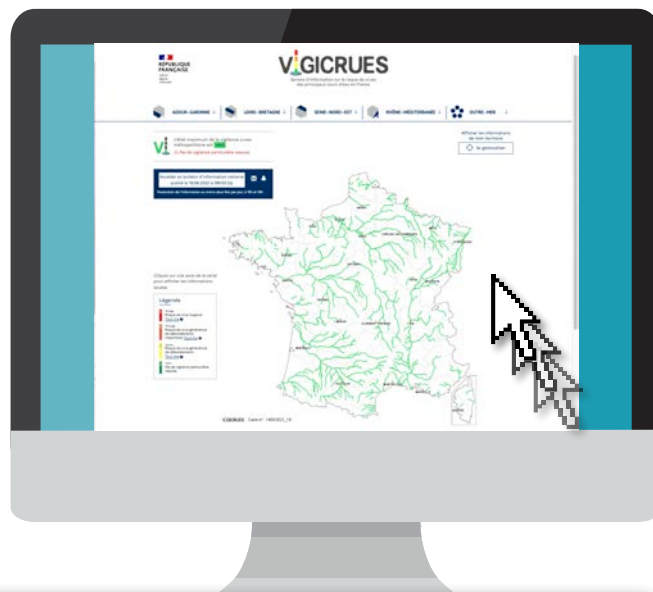
> Se tenir informé

- vigilance.meteofrance.fr
- vigicrues.gouv.fr
- Sites internet des préfectures et mairies
- Chaînes régionales d'information

> Noter les numéros utiles

> S'assurer d'avoir un kit d'urgence 72 heures prêt et facilement accessible

> Appliquer les 9 bons réflexes de la campagne



LES INONDATIONS REPRÉSENTENT LE PREMIER RISQUE NATUREL EN FRANCE :

par le nombre de personnes résidant dans des zones inondables

par l'importance des dommages qu'elles provoquent

par le nombre de communes exposées



L'année 2021 et le début d'année 2022 ont été marqués par quatre épisodes méditerranéens notables, en septembre dans le Gard, début octobre à Marseille, fin octobre dans le massif des Cévennes et, tardivement pour ce type de phénomènes, en mars 2022 dans l'Hérault. **Les cumuls de précipitations ont été considérables. Les crues qui en ont résulté ont causé de nombreux dégâts.**

De septembre à mi-décembre, les territoires du pourtour méditerranéen sont davantage exposés à des phénomènes méditerranéens dangereux : épisodes de pluie intense, qui peuvent conduire à des ruissellements importants et des débordements de cours d'eau soudains.

Selon les données relatives aux reconnaissances d'état de catastrophes naturelles entre 1982-2015, parmi les 50 communes françaises les plus touchées par les phénomènes d'inondation, 38 sont situées sur le pourtour méditerranéen, soit 76%. Parmi les 20 premières, la quasi-totalité se situent sur le pourtour méditerranéen et 60% se trouvent dans les Alpes-Maritimes (06).

Le Gard, l'Ardèche, l'Hérault et la Lozère figurent en tête des départements où l'on observe le plus souvent des épisodes apportant plus de 200 mm de pluie en 24 heures. **Il demeure que tous les départements de l'arc méditerranéen peuvent être concernés.**



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

PLUIE ET INONDATION



Reporter l'ensemble de ses déplacements, à pied ou en voiture, et rester ou rentrer à l'intérieur d'un bâtiment.



Ne pas utiliser sa voiture, quelques centimètres d'eau suffiraient à l'emporter.



Laisser ses enfants à l'école ou à la crèche car ils y sont en sécurité.



Préparer son kit d'urgence à placer dans un espace facile d'accès



Ne pas descendre dans les sous-sols et se réfugier en hauteur.



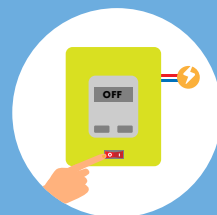
S'éloigner des cours d'eau, des berges et des ponts et ne pas se réfugier sous un arbre pour éviter la foudre.



Rester informé et à l'écoute des consignes des secours et/ou de la mairie.



Se soucier des personnes vulnérables et isolées en privilégiant les SMS.



Couper les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage.

**AYONS
LES BONS
RÉFLEXES**

pluie-inondation.gouv.fr



VIGICRUES

QUELS TYPES D'INONDATIONS SUR LE POURTOUR MÉDITERRANÉEN ?

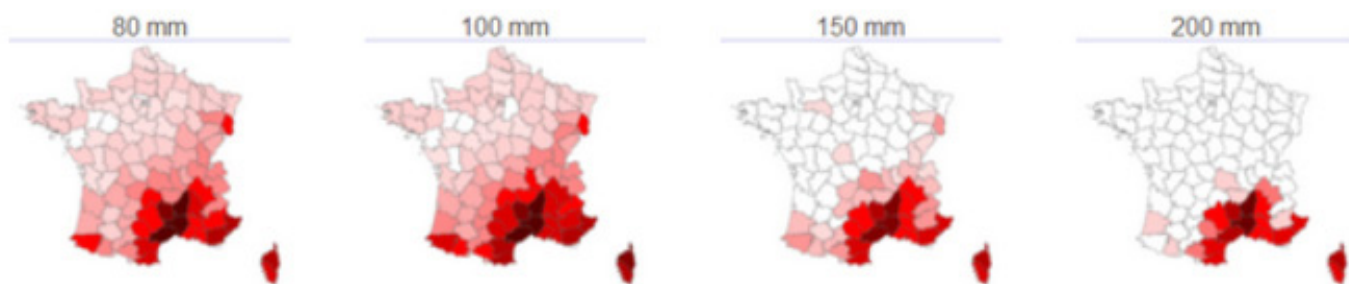
Les phénomènes hydrométéorologiques méditerranéens sont liés à des remontées d'air chaud, humide et instable en provenance de la Méditerranée. Ces remontées d'air peuvent générer des orages violents et parfois stationnaires. Ils se produisent le plus fréquemment en automne, lorsque la mer est la plus chaude, ce qui induit une forte évaporation.

Le terme cévenol est parfois employé pour caractériser un phénomène apportant des pluies intenses sur les régions méridionales. Le massif des Cévennes est en effet connu pour l'intensité des phénomènes qui l'affectent. Des situations fortement pluvieuses frappent tout l'arc méditerranéen et sont donc loin d'être exclusivement cévenoles.



On qualifie de pluies méditerranéennes ou pluies cévenoles des précipitations intenses qui apportent plus de 200 mm d'eau en une journée, soit 200 litres par m². Dans certaines situations, les hauteurs d'eau alors atteintes en quelques minutes peuvent être particulièrement importantes, dépassant le mètre !

Les régions de France les plus exposées à ces phénomènes se situent principalement en bordure de la mer Méditerranée. Ces phénomènes ont déjà été observés dans d'autres départements de la moitié sud de la France.



Source : Météo-France : cartes de la fréquence d'apparition d'épisodes pluvieux ayant apporté plus de 80, 100, 150 ou 200 mm en une journée sur au moins un point de mesure par département (mars 2021) – pluiesextremes.meteo.fr

Plus de 100 mm de pluie peuvent ainsi s'abattre en une heure ou deux. C'est environ 15% du total des pluies sur une année dans le Gard ! Avant que l'eau ne parvienne aux cours d'eau, des phénomènes brutaux de ruissellement peuvent survenir.

En octobre 2020, le Var, à Nice, passait ainsi de moins de 50 cm de hauteur d'eau à près de 5 m en l'espace de 2 heures 15, avec une augmentation du débit de près de 2 500 m³/s. Le pic de crue à Nice a atteint alors 2 900 m³/s.

Fin octobre 2021, l'Ardèche, à Vallon-Pont-d'Arc, passait ainsi de quelques centimètres à près de 7 m en l'espace de 6 heures, avec une augmentation de débit de 1 600 m³/s.

En milieu rural comme en zone périurbaine, des vallons secs peuvent alors se transformer en véritables torrents. En ville, les ruissellements peuvent dévaler des rues en pente et s'accumuler dans les zones basses, notamment dans les passages inférieurs routiers ou piétonniers.

Les principaux épisodes majeurs sur le pourtour méditerranéen de 1875 à 2020 sont présentés sur les sites :

www.150ansinondations.com

pluiesextremes.meteo.fr

QUELS FACTEURS AGGRAVANTS ?

Le problème des inondations n'est pas uniquement un phénomène climatique. L'action de l'être humain sur son territoire a également un impact fort lors d'événements pluvieux et contribue à l'aggravation des phénomènes d'inondation en rendant les sols moins perméables.

L'imperméabilisation des sols (surfaces bâties, routes, parkings, trottoirs, etc.) limite l'infiltration des eaux et l'alimentation des eaux souterraines. Cela augmente ainsi les volumes d'eaux qui ruissellent et rejoignent les cours d'eau, contribuant à leur crue.



QUEL COÛT ÉCONOMIQUE DES INONDATIONS ?

Le coût des inondations est considérable et pourrait augmenter si une politique de prévention efficace n'est pas menée.

Sur le pourtour méditerranéen :

- depuis 1995, **67 % des communes** ont connu des sinistres indemnisés par les assureurs au titre du régime des catastrophes naturelles pour le péril inondation ;
- Les 5 communes où l'état de catastrophe naturelle, lié aux inondations, a été reconnu le plus grand nombre de fois sont toutes situées dans le département des Alpes-Maritimes (Saint-Laurent du Var 30 fois, Cannes et Cagnes-sur-Mer 35 fois, Antibes et Nice 42 fois) ;
- 9 communes du pourtour méditerranéen ont un coût cumulé des sinistres causés par des inondations supérieures à 100 M€ (Cannes, Mandelieu-la-Napoule, Arles, Marseille, Alès, Nîmes, Montpellier, Draguignan et Fréjus).



QUELLES ACTIONS POUR L'ADAPTATION AUX RISQUES D'INONDATION ?

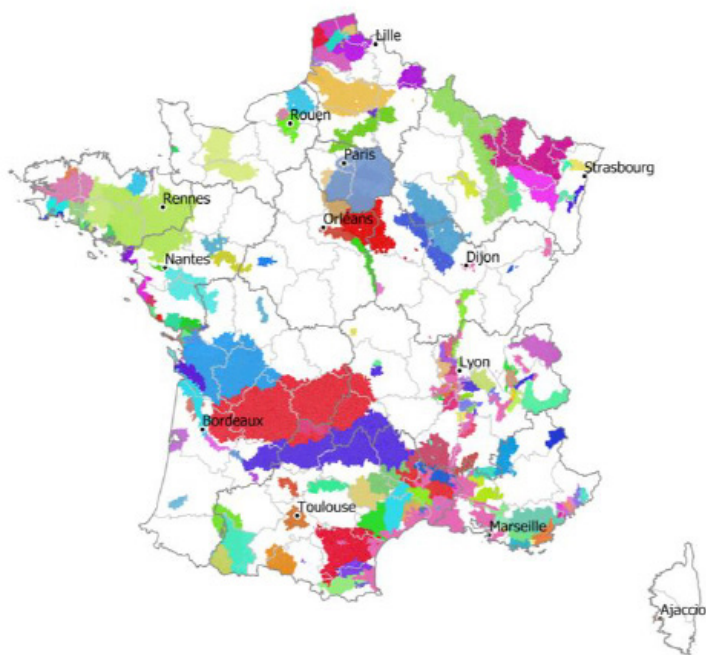
La prévention des risques naturels joue un rôle majeur pour préserver les vies humaines, limiter les coûts des dommages et réduire la vulnérabilité des territoires. Plus la prévention sera efficace, moins les dépenses seront importantes pour réparer les dégâts causés par une catastrophe.

Plusieurs leviers contribuent à cette politique publique dont la combinaison tend vers l'efficacité d'ensemble.

L'État s'appuie sur un large réseau d'opérateurs scientifiques et techniques, en particulier **Météo-France, pour améliorer la connaissance des risques naturels et des phénomènes générateurs** et permettre la prévision des phénomènes extrêmes (pluies intenses, crues rapides).

Dans les départements, les préfets élaborent des **plans de prévention des risques d'inondation (PPRI)** pour éviter l'installation de nouvelles constructions dans des zones exposées. Sur le pourtour méditerranéen, environ 50 % des communes sont dotées d'un PPRI en vigueur.

Les collectivités territoriales **élaborent des programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI)**, qui traitent des différents aspects de la prévention des inondations : connaissance des phénomènes auxquels sont exposés les territoires, information préventive des populations, réalisation d'études et de travaux de protection des personnes et des biens.



Après leur labellisation par l'État, les PAPI ouvrent droit à des subventions de l'État au titre du fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM), dit fonds Barnier.

Avec 69 PAPI labellisés pour un montant total d'environ 1,06 Md€ depuis 2011, les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie et Corse (zone de défense et de sécurité Sud) ainsi que la Drôme et l'Ardèche font partie des territoires les mieux protégés par les actions issues de ces programmes. L'État a cofinancé ces programmes à hauteur de 429,5 M€, soit environ 40 % du total labellisé.

Cette politique partenariale entre l'État et les collectivités territoriales repose sur la **mobilisation de l'ensemble des acteurs** et en premier lieu sur l'action cohérente de l'État, en particulier de ses services déconcentrés, et des collectivités locales.

Plusieurs associations sont également mobilisées pour participer, par exemple, à des actions de développement de la culture du risque.



ANTICIPER LES ÉVÉNEMENTS ET SE PRÉPARER

Pour réduire les risques, comme il est impossible d'empêcher les phénomènes naturels qui en sont la cause principale, il est primordial que l'ensemble des parties prenantes se mobilise et se coordonne.



Dans cet objectif, chaque citoyen peut être acteur de sa propre sécurité et de la sécurité collective. La prévention passe ainsi par l'information de tous et par l'adoption de bons réflexes tout au long de l'année.

Connaître le risque près de chez soi : chacun peut prendre connaissance du risque auquel est exposé le territoire de son bassin de vie via le site www.georisques.gouv.fr.

Pour la bonne information des habitants, conserver la mémoire des inondations passées : des repères de crue apposés sur des bâtiments ou ouvrages gardent la mémoire de la hauteur atteinte par certaines inondations passées. Un grand nombre de ces repères de crues sont consultables sur le site reperesdecrues.developpement-durable.gouv.fr. Chacun peut contribuer à cette mémoire collective. Tous les témoins d'une inondation peuvent enrichir ce site à travers un formulaire de saisie d'informations.

L'obligation d'informer les acquéreurs et les locataires de biens immobiliers sur le risque d'inondation. Le vendeur ou le bailleur a obligation d'informer le futur propriétaire ou locataire sur les risques auxquels est exposé le bien, ceci dès la première visite, afin de se tenir informé rapidement, avant la signature définitive du contrat. La nature des informations à donner est fixée par la réglementation et peut prendre la forme d'un état des risques. Depuis 2021, toute personne qui le souhaite, particulier ou professionnel, peut réaliser un état des risques réglementés de manière simple et dématérialisée sur le site internet : erial.georisques.gouv.fr

Faire un autodiagnostic de la vulnérabilité de son habitation au risque d'inondation. Tout particulier qui le

souhaite peut réaliser simplement un diagnostic simplifié de la vulnérabilité de son habitation à partir du site internet :

paca.developpement-durable.gouv.fr/livret-auto-evaluation-citoyenne-inondation-a12060.html

Un diagnostic peut également être proposé gratuitement par certaines communes.

Il est possible d'adapter son logement aux inondations : utilisation de matériaux résistants à l'eau, rehaussement des prises électriques, création d'espace refuge, etc.

Préparer son kit d'urgence 72 h. Il s'agit d'un kit qui permettra de vivre de manière autonome durant 3 jours en cas de phénomène méditerranéen. Il est recommandé de le préparer à l'avance et de le placer dans un endroit facile d'accès pour pouvoir le prendre le plus rapidement possible en cas d'alerte.



Le kit comporte certains objets essentiels pour être autonome dans l'attente des secours : radio à piles (avec piles de rechange) afin de suivre les consignes des autorités ; lampe de poche avec piles de rechange, bougies, briquets ou allumettes ; des outils de base (couteau multifonctions, ouvre-boîte, etc.) ; nourriture non périssable et ne nécessitant pas de cuisson ; eau potable en quantité (6 litres par personnes en bouteille) ; médicaments ; lunettes de vue (paire de secours) ; vêtements chauds et couverture de survie ; double des clés de la maison et de la voiture ; copie des documents essentiels dans une pochette étanche (carte d'identité, ordonnances, etc.) ; trousse de premier secours (alcool, pansements, compresses, etc.) ; argent liquide (les distributeurs pouvant ne pas fonctionner) ; chargeur de téléphone portable ; jeux pour occuper le temps.

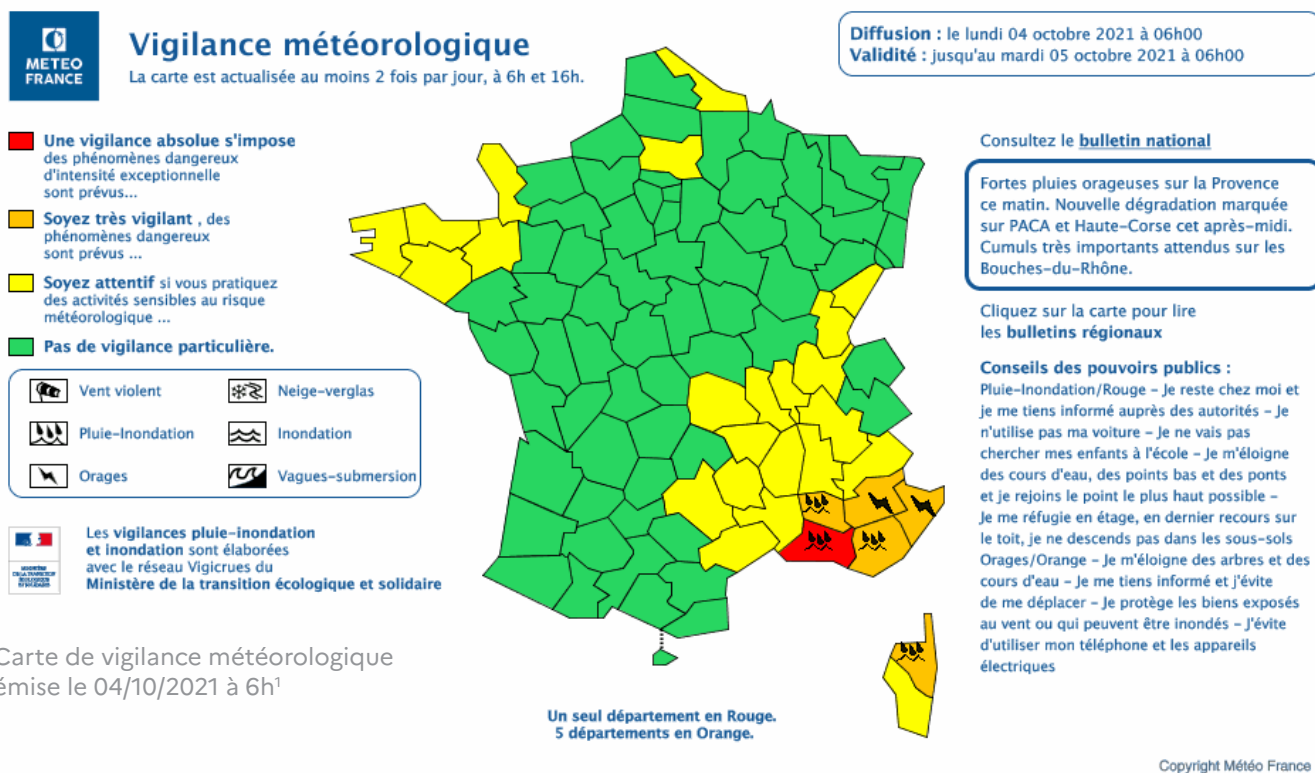
Une fois par an, le contenu du kit doit être vérifié, en particulier la date de péremption des médicaments et des denrées. Une fois utilisé, le kit d'urgence doit être reconstitué.

S'INFORMER SUR LES DANGERS MÉTÉOROLOGIQUES ET HYDROLOGIQUES

Des événements météorologiques dangereux touchent régulièrement le territoire français et peuvent entraîner de graves conséquences pour la sécurité des personnes, la protection des biens et l'activité économique.

Mise en place en octobre 2001 par Météo-France, la vigilance est conçue pour informer les citoyens et les pouvoirs publics en cas de phénomènes météorologiques dangereux pour le jour courant et le lendemain. En traduisant le niveau de danger estimé pour un territoire donné, l'information de vigilance complète les prévisions météorologiques.

Actualisée au moins deux fois par jour, la carte de vigilance signale le niveau de danger maximal pour chaque département à l'aide d'un code couleur (rouge, orange, jaune ou vert).



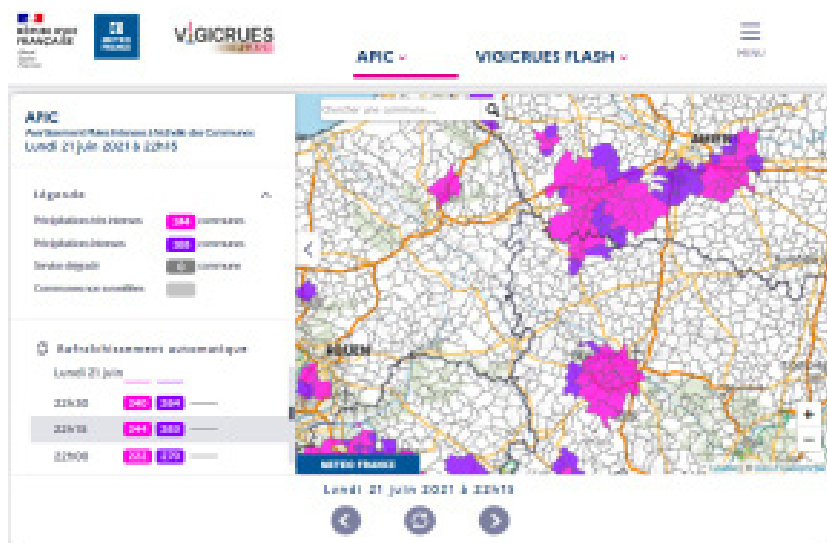
Carte de vigilance météorologique
émise le 04/10/2021 à 6h¹

Elle vise à attirer l'attention de tous sur les dangers potentiels d'une situation météorologique ou hydrologique et à faire connaître les précautions pour se protéger.

En 2022, la vigilance couvre 9 phénomènes :

- vent violent, orage, avalanche, neige-verglas, canicule, grand froid, pluie-inondation, vagues-submersion, opérés par Météo-France

- crues, opéré par le réseau Vigicrues.



Pour le suivi en temps réel du caractère exceptionnel des précipitations à l'échelle de la commune, il est possible de consulter les cartes d'avertissement pluies intenses.

vigilance.meteofrance.fr/fr
Cliquez sur l'onglet « pluies intenses »

En complément, la carte des phénomènes météorologiques dangereux donne des informations sous forme de probabilités jusqu'à 7 jours à l'avance.



Prévision des phénomènes dangereux

Diffusion : le mardi 02/08/2022 à 13 h 31

(Actualisation quotidienne avant 13h30 légales)

Jeudi 04/08/2022 (J+2)



Vendredi 05/08/2022 (J+3)



vigilance.meteofrance.fr/fr Cliquez sur l'onglet « prochains jours »

LA VIGILANCE CRUES : LA PRÉVISION DES CRUES

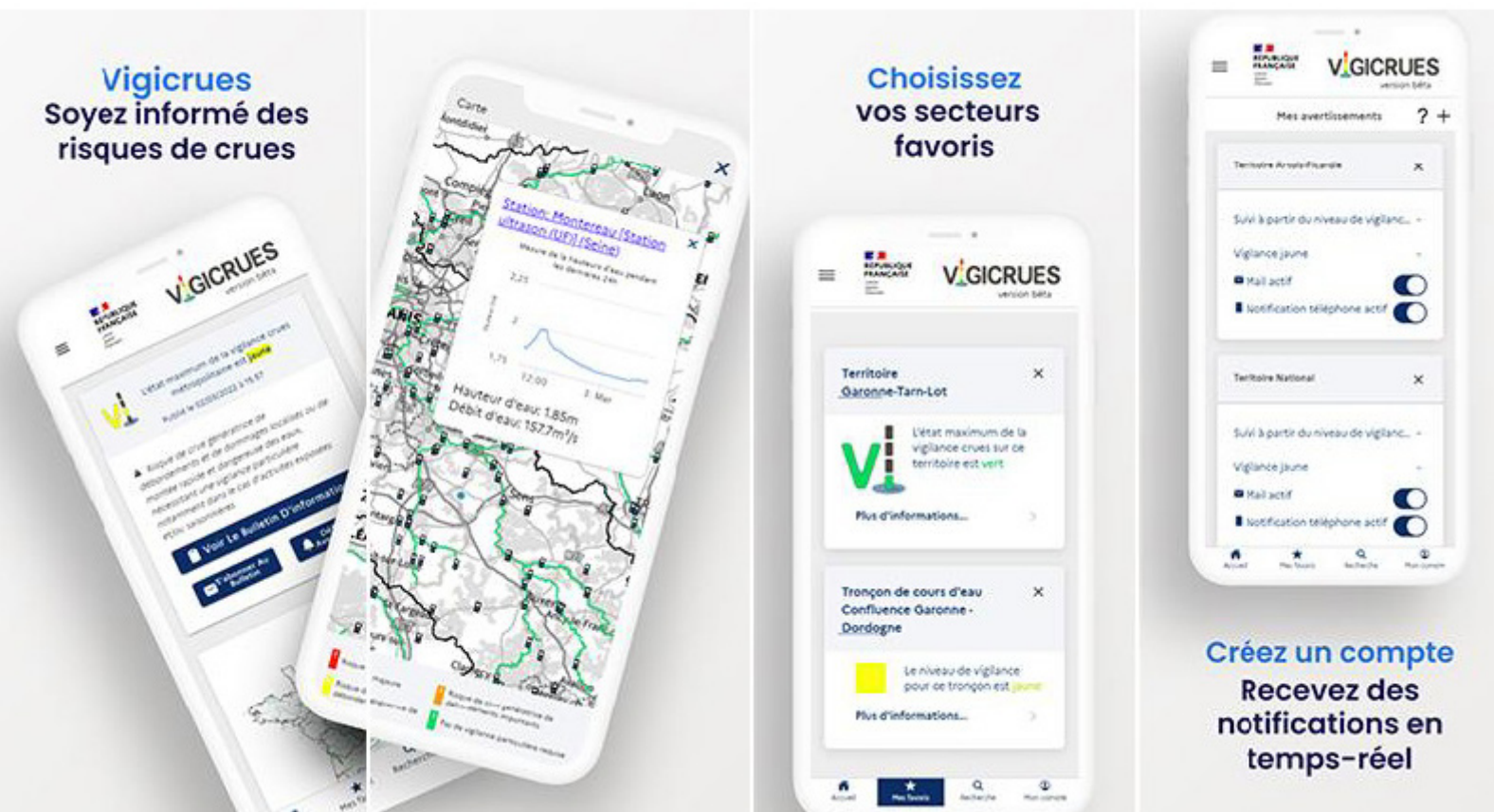
Le service public de vigilance et de prévision sur les crues est opéré par le réseau Vigicrues du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. Ce réseau est coordonné par le service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations (Schapi), service à compétence nationale rattaché à la direction générale de la prévention des risques (DGPR).

Depuis 2021, il est possible de créer son compte sur le site vigicrues.gouv.fr, de façon à recevoir des avertissements personnalisés sur le ou les cours d'eau de son choix.

Depuis début 2022, une application smartphone Vigicrues permet de recevoir ces avertissements personnalisés sur son téléphone portable sous forme de notifications et de retrouver toutes les informations de surveillance des cours d'eau.

Le territoire national comprend 130 000 km de cours d'eau de plus d'un mètre de largeur. **Le réseau Vigicrues surveille 23 000 km des principaux cours d'eau concernant près de 75% de la population exposée au risque inondation.**

Sur ces cours d'eau, il **publie la vigilance crues deux fois par jour, à 10h et 16h** et davantage lorsque la situation le nécessite. Cette prévision expertisée se matérialise sur la carte Vigicrues accessible au public gratuitement sur le site www.vigicrues.gouv.fr, ou via l'application mobile Vigicrues.



LA VIGILANCE PLUIE-INONDATION

La vigilance pluie-inondation élaborée par Météo-France concerne les fortes pluies pouvant engendrer des inondations comme celles induites par le ruissellement pluvial qui, en s'accumulant dans les cours d'eau à réaction très rapide, provoque leur débordement.

Elle délivre un premier **niveau d'information sur le danger d'inondation** en dehors des principaux cours d'eau faisant l'objet de la vigilance crues.

vigilance.meteofrance.fr

LES NIVEAUX DE VIGILANCE

ROUGE : UNE VIGILANCE ABSOLUE S'IMPOSE

Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Pour les crues : crue rare, catastrophique ou exceptionnellement violente ; débordements généralisés ; vies humaines menacées, évacuations généralisées, réseaux fortement perturbés voire inopérants (électricité, transports, eau potable, etc.). Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

ORANGE : SOYEZ TRÈS VIGILANTS

Des phénomènes dangereux sont prévus. Pour les crues : débordements généralisés, vies humaines menacées, quartiers inondés, services publics et réseaux perturbés. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

JAUNE : SOYEZ ATTENTIFS

Si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposées aux crues, des phénomènes habituels dans la région, mais occasionnellement et localement dangereux sont prévus (par exemple mistral, orage d'été, montée des eaux). Pour les crues, il s'agit de premiers débordements dans les vallées ou de montée rapide et dangereuse des eaux pouvant impacter les activités saisonnières, de routes secondaires coupées ou d'habitations isolées inondées. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.

LES DISPOSITIFS COMPLÉMENTAIRES : APIC ET VIGICRUES FLASH

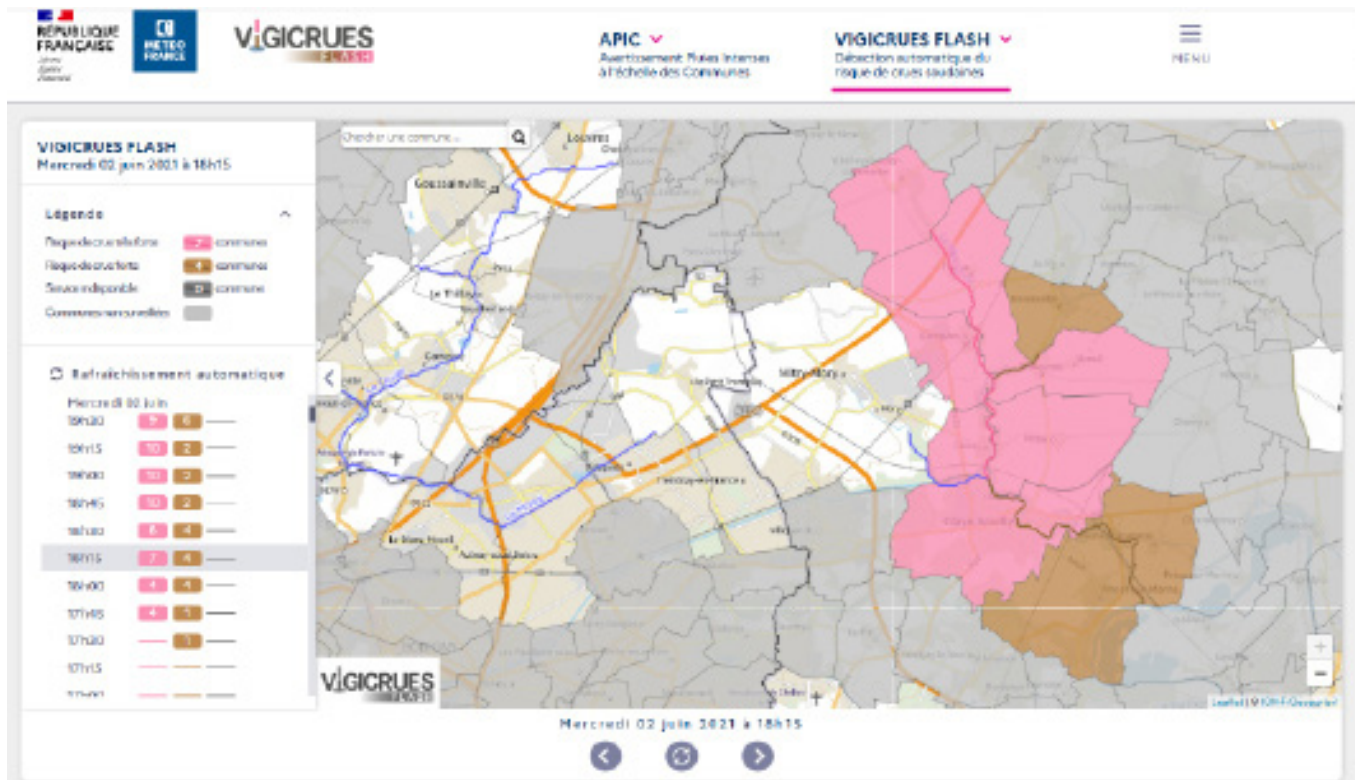
Les phénomènes hydrométéorologiques méditerranéens peuvent provoquer des inondations par ruissellement ou des crues soudaines avec des conséquences graves pour la sécurité des personnes et des biens.

Météo-France et le réseau Vigicrues du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires offrent deux services d'avertissement automatique qui complètent la vigilance météorologique et crues.

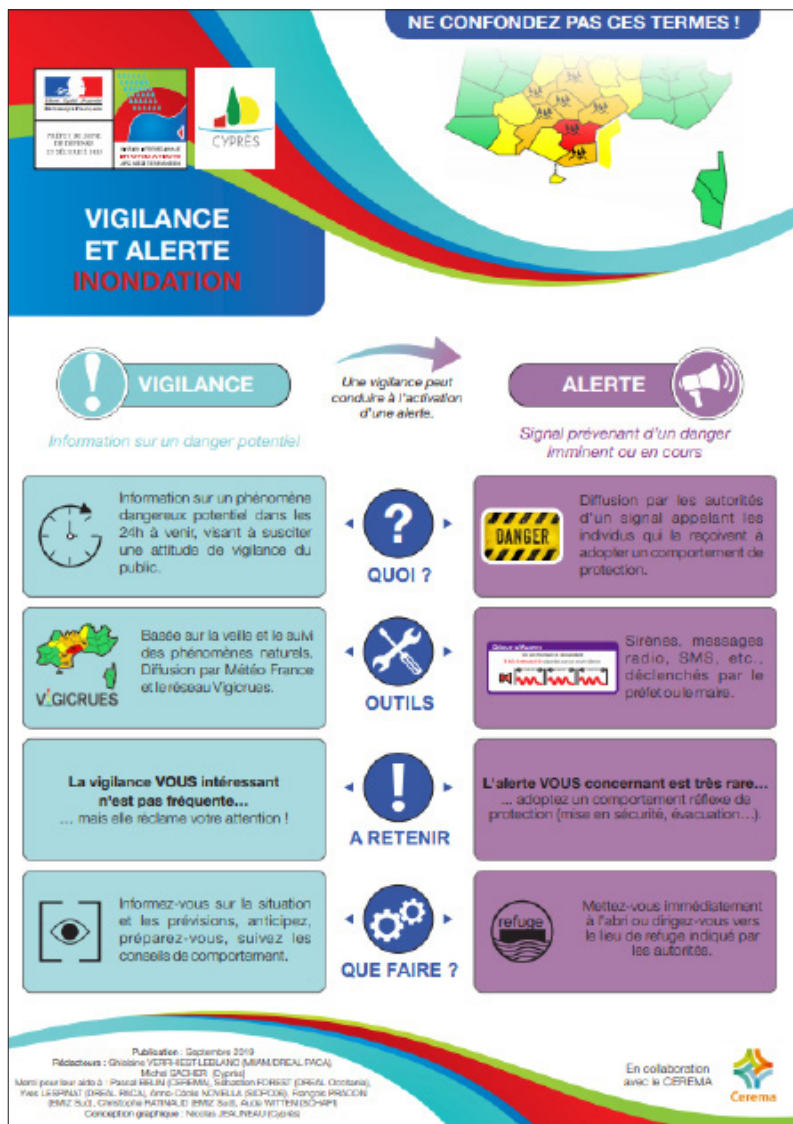
- **LE SERVICE APIC** (avertissement pluies intenses à l'échelle des communes) de Météo-France : disponible sur l'ensemble des communes de métropole, APIC permet de suivre l'évolution et la localisation de l'épisode pluvieux en cours et de connaître le nombre de communes touchées.

- **LE SERVICE VIGICRUES FLASH** : service d'avertissement automatique sur les risques de crues soudaines, il informe d'un risque de crues soudaines, qualifiées de fortes ou très fortes, dans les prochaines heures, avec une synthèse effectuée par commune.

- > Le grand public peut consulter les services APIC et Vigicrues Flash à partir du site Météo-France et du site Vigicrues
- > Les préfectures, mairies, intercommunalités et opérateurs de réseaux peuvent s'abonner gratuitement pour recevoir les avertissements par SMS.



LE DISPOSITIF D'ALERTE



La vigilance permet d'anticiper de manière appropriée le danger maximal attendu dans les prochaines 24h. Cette vigilance sera étendue au jour courant et au lendemain (J/J+1) dès l'automne prochain pour la vigilance météorologie.

Cette vigilance est un avertissement qui invite le public et les autorités à prendre des informations complémentaires et propose quelques conseils de réflexes.

L'alerte n'est déclenchée que lorsque le danger est avéré, par exemple lorsque l'importance de la crue justifie le déclenchement des mesures de mise en sûreté des personnes et des biens et la mobilisation des moyens de secours. Elle est déclenchée par les autorités ayant pouvoir de police (préfet, maire). Les maires alertent la population et peuvent mettre en œuvre le plan communal de sauvegarde (PCS).

La vigilance permet donc d'anticiper la crise et ainsi de gérer l'alerte dans de bonnes conditions.

Plaquette pédagogique sur la différence entre la vigilance et l'alerte (MIIAM, mission interrégionale pour prévenir le risque inondation dans l'Arc méditerranéen, Cerema, 2019)

FR-Alert, le nouveau dispositif d'alerte et d'information des populations développé par le ministère de l'intérieur et des Outre-mer, est opérationnel depuis juin 2022. Ce dispositif permet d'envoyer des notifications sur le téléphone mobile des personnes présentes dans une zone confrontée à un grave danger (catastrophe naturelle, accident biologique, chimique ou industriel, acte terroriste...) afin de les informer sur la nature du risque, de sa localisation et sur les comportements à adopter pour se protéger. Ce dispositif pourra donc être mobilisé en cas d'épisodes méditerranéens pour alerter les populations concernées équipées d'un smartphone sans qu'il soit nécessaire d'être abonné à un service ou d'avoir chargé une application.

Ce dispositif complète le système d'alerte et d'informations des populations (SAIP) qui comprend plus de 2 000 sirènes raccordées à un logiciel de déclenchement à distance, la mobilisation des télévisions et radios pour la diffusion des messages d'alerte et celle des comptes institutionnels sur les réseaux sociaux.

NOS PARTENAIRES



CONTACTS PRESSE

Anne-Sophie Lebriton

anne-sophie.lebriton@developpement-durable.gouv.fr